

## Annonce

# Championnats de France Benjamins, Minimes et Cadets 2017

Compétition Nationale de Danse sur Glace

Organisée par le club « Union Sportive Fontenaysienne »

Les 24, 25 et 26 Mars 2017

Patinoire SALVADOR ALLENDE

Sous l'égide de la

Fédération Française des Sports de Glace  
Commission Sportive Nationale de Danse sur Glace



## 1. REGLEMENTATION

Se rapporter aux différentes communications éditées à cet effet sur le site de la Commission Sportive Nationale de Danse sur Glace.

Cette Annonce ainsi qu'un résumé des principales Règles et Communications sont disponibles sur le site [www.csndg.org](http://www.csndg.org).

## 2. DONNEES TECHNIQUES

### 2.1 LIEU

Patinoire Salvadore ALLENDE  
Patinoire couverte avec une piste de glace de 56 mètres x 26 mètres  
Avenue Charles Garcia 94120 FONTENAY-SOUS-BOIS  
Tel : 01 48 75 17 00

### 2.2 CONTENU DES EPREUVES

Se référer au règlement intérieur édité sur le site [www.csndg.org](http://www.csndg.org) règle 3.4.1.1, 3.4.1.2 et 3.4.1.3 ainsi qu'à la communication n° 227

## 3. INSCRIPTIONS

### 3.1 PRODEDURE D'INSCRIPTIONS DES COMPETITEURS

A effectuer entre le Mardi 14 et le lundi 20 Février 2017.

Le Formulaire d'Inscription électronique, disponible sur [ww.csndg.org](http://ww.csndg.org) doit être rempli par le club inscrivant et envoyé :

- Par courrier électronique à : [competitions@csndg.org](mailto:competitions@csndg.org) et [tresorier@csndg.org](mailto:tresorier@csndg.org)
- Par voie postale au Trésorier de la CSNDG en même temps que les chèques libellés à l'ordre du Club  
Organisateur : **Union Sportive Fontenaysienne**  
Lydie FERÉY  
44, rue René Brunel  
76620 LE HAVRE

### 3.2 FRAIS D'INSCRIPTION

Selon la Communication 215, les droits d'inscription sont de 80 € par couple

Les droits d'inscription ne sont pas remboursables, à moins qu'un patineur ne puisse participer à la Compétition pour cause de maladie ou de blessure. Dans ce cas, un certificat médical doit être fourni.

## 4. DESIGNATION DES OFFICIELS D'ARBITRAGE

La désignation est faite selon la procédure

La date et le lieu des réunions d'Officiels d'Arbitrage sont programmés et indiqués dans les horaires de la Compétition.

La distribution des Officiels d'Arbitrage pour les différentes catégories et épreuves de la Compétition sera déterminée par le Juge Arbitre Principal.

## 5. REPAS, HEBERGEMENT ET FRAIS DE DEPLACEMENT (COMMUNICATION CSNDG « PRISE EN CHARGE »)

Se référer à la communication CSNDG n°218

## 6. ENTRAÎNEMENTS

Les entraînements pour les Couples sont programmés et indiqués dans les horaires prévisionnels de la compétition au paragraphe 16.

## 7. MUSIQUE / FEUILLE DE CONTENU DE PROGRAMME

Tous les Couples doivent fournir des musiques de compétition d'excellente qualité en format CD Audio (pas de format MP3). Une liste des titres, compositeurs et orchestres de la musique utilisée pour la Short Dance et la Danse Libre doit être indiquée pour chaque Couple dans le Formulaire de Musiques et jointe au Formulaire d'Inscription des Couples.

Tous les disques doivent indiquer l'épreuve de la Compétition, le nom du Couple et le temps exact de la musique (et non la durée patinée) en incluant n'importe quel signal de départ et doivent être déposés lors de l'accréditation. De plus, les Couples doivent posséder une copie de sauvegarde pour chaque programme.

Si les informations concernant la musique sont incomplètes et si les CD ne sont pas fournis, l'accréditation ne sera pas donnée.

La Feuille de Contenu de Programme doit être envoyée **entre le Mardi 7 et le lundi 13 Mars 2017** au plus tard à [compta\\_danse@csndg.org](mailto:compta_danse@csndg.org). Dans le cas d'un envoi tardif de la Feuille de Contenu de Programme, une pénalité de 60€ (Règle 3214 paragraphe 3.b) sera demandée par la CSNDG au Club retardataire. Il est obligatoire que chaque Feuille de Contenu de Programme soit remplie précisément par chaque Couple sur le modèle disponible sur [www.csndg.org](http://www.csndg.org) (section « téléchargements »).

## 8. HOTEL OFFICIEL

L'hôtel pour les Officiels sera :

**Hôtel : Hôtel Ibis Styles**

**Adresse : 2 Avenue Val de Fontenay - 94120 Fontenay sous bois**

**Tel : 01 48 76 67 71**

Des informations concernant les hôtels pour les Couples, les entraîneurs et les accompagnateurs peuvent être fournies par :

**L'Office de Tourisme de Fontenay-sous-Bois**

**Adresse : 4 bis avenue Charles Garcia - Fontenay-sous-Bois**

**Tel : 01.71.33.57.91**

## 9. ACCREDITATION

L'accréditation officielle est prévue à la patinoire à l'arrivée des participants et devra être effectuée avant le tirage au sort de la première épreuve.

L'accréditation pour les Couples ne peut être fournie qu'en échange des :

- Musiques (règle 3.5.4.2)
- Feuille de Contenu de Programme (règle 3.3.1.2) si elle n'a pas encore été fournie

## 10. TIRAGE AU SORT - ORDRE DE PASSAGE

Les ordres de passage seront déterminés par tirage au sort selon la Règle 3.5.5.1.b.

Le tirage au sort pour l'ordre de passage des Danses Imposées aura lieu **le vendredi 24 Mars 2017 à 19H30**. Le lieu sera communiqué dans les horaires prévisionnels.

L'ordre de passage pour la Danse Libre sera l'ordre inverse du classement du combiné des 2 danses imposées.

## 11. RESULTATS

Se référer à la règle 3.6

## 12. CEREMONIE DES RECOMPENSES

Tous les Couples seront annoncés et récompensés.

## 13. PROTOCOLES

Selon la Règle 3.6.1., aucun protocole ne sera distribué. Les résultats seront consultables sur [www.csndg.org](http://www.csndg.org).

## 14. ASSURANCE / RESPONSABILITES

L'Organisateur et la Fédération Française des Sports de Glace n'assument aucune responsabilité en cas de blessure physique ou personnelle ou en cas de dégâts matériels encourus en lien avec les Couples et les Officiels d'Arbitrage.

## 15. DISCUSSION TABLE RONDE

Une Discussion Table Ronde pour les Juges aura lieu après les épreuves, comme indiqué dans les horaires de la Compétition au paragraphe 16.

## 16. INFORMATIONS

Pour plus d'informations, veuillez contacter:

### Délégué Technique

Loic COSNUAU

Tél : 06 11 49 40 68

Mail : [president@csndg.org](mailto:president@csndg.org)

### Organisateur

Union Sportive Fontenaysienne

Président : Mr MONTOURSIS Didier

Adresse : 2, Chemin des Hautes Noues

Tel : 06.62.77.34.55

Mail : [usdansepresident@yahoo.fr](mailto:usdansepresident@yahoo.fr)

Nom et coordonnées du responsable accueil Officiels :

Président : Mr MONTOURSIS Didier

Adresse : 2, Chemin des Hautes Noues

Tel : 06.62.77.34.55

Mail : [usdansepresident@yahoo.fr](mailto:usdansepresident@yahoo.fr)

Nom et coordonnées du responsable accueil Compétiteurs :

Nom Prénom : DA CUNHA Christelle ou Daniel

Adresse :

Tel : 07.50.604.42.43

Mail : [christelle.dacunha@dbmail.com](mailto:christelle.dacunha@dbmail.com)

## 17. HORAIRES PREVISIONNELS

Se référer aux horaires prévisionnels publiés sur [www.csndg.org](http://www.csndg.org).

Les horaires définitifs de la Compétition et des entraînements seront publiés sur [www.csndg.org](http://www.csndg.org) au plus tard 2 semaines avant le début de la compétition.